



Courrier des gramoun

N° 8 – Septembre 2018

Ce numéro du courrier des gramoun sur les EHPAD (Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) complète le n°3 de février 2017, conçu par Monique RISSO, sans pour autant utiliser la même méthode. Il présente globalement les 17 EHPAD de l'île.

Les collègues qui recevront ce courrier par voie postale sont invités à nous communiquer leur adresse mèl s'ils en ont une (fgrfp.oi@laposte.net).

Les EHPAD à La RÉUNION

La création et le fonctionnement d'un EHPAD sont encadrés par la loi.

C'est la *Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009* relative à la réforme de l'Hôpital et relative aux Patients, à la Santé et aux Territoires (dite loi HPST) qui définit la procédure de création, d'extension et de transformation de ces établissements. L'autorisation de création d'un EHPAD est donnée, après appel à projet, conjointement par l'ARS représentant l'État et le Département.

La Loi n°2002-2 du 2 janvier 2002, elle, fixe les conditions de fonctionnement et prévoit notamment la signature d'une convention tripartite d'une durée de 5 ans entre l'EHPAD et ses 2 autorités de tarification: le Conseil Départemental et l'autorité compétente pour l'assurance maladie représentée par le Directeur de l'ARS. Le contenu de cette convention doit être conforme au projet d'établissement élaboré en concertation avec les résidents, le personnel, les intervenants extérieurs et les organismes de contrôle.

La Réunion compte à ce jour 17 EHPAD.

Un 18^{ème} devrait ouvrir fin 2018 au Port et la pose de la première pierre d'un EHPAD au Tampon, projeté depuis 2006 et autorisé en 2014, a eu lieu ce mois-ci. Régis par une même réglementation, ces établissements présentent cependant des particularités:

Statut juridique:

Public: 5

Privé non lucratif: 9, dont 5 fondation Père Favron (+ à venir: Le Port et Le Tampon)

Privé commercial: 3 (*).

Nombre de places :

⌘ de 25 à 50 places : 1

⌘ de 50 à 100 places: 12

⌘ plus de 100 places: 4.

Accueil : tous les établissements proposent un accueil permanent, 4 d'entre eux un accueil temporaire, et 4 un accueil de jour. 10 EHPAD disposent de chambres doubles.

Accompagnement spécifique :

Unité Alzheimer: 10

UHR (Unité Hébergement Renforcée pour personnes âgées ayant des troubles sévères du comportement): 1

PASA (**) (Pôle d'Activités et de Soins Adaptés): 7

USLD (Unité de Soins Longue Durée accueillant des personnes âgées atteintes de pathologies lourdes): 1.

Aides sociales:

☒ Habilités à percevoir l'ASH (Aide Sociale à l'Hébergement), versée par le Conseil Départemental (cf. «Courrier du Retraité» n°217 de novembre 2017) : 17

☒ Conventonnés ALS (Allocation Logement Social) versée par la CAF : 11

☒ APL (Allocation Personnalisée au Logement), versée par la CAF: 6.

Le tarif soins: Les soins sont pris en charge par l'assurance maladie. Certaines des dépenses de médicalisation sont fixées par l'ARS.

Prix hébergement: de 60,42€ à 90€ par jour et par personne.

Tarif dépendance: il est fixé par le Conseil Départemental pour 1 an :

GIR 1-2: de 18,81€ à 26,64€ /jour - GIR 3-4: de 11,93€ à 16,90€ /jour - GIR 5-6: de 5,06€ à 7,17€ /jour.

L'APA (***) (Allocation Personnalisée d'Autonomie) aide le résident à payer le tarif dépendance correspondant à son GIR (Groupe Iso-Ressources). Le GIR correspond au degré de perte d'autonomie. Il est calculé en fonction de l'évaluation effectuée à partir de la grille AGGIR (Autonomie Gérontologie Groupe Iso-Ressources).

SOURCES > site :

[Pour les personnes âgées.gouv.fr](http://Pour.les.personnes.âgées.gouv.fr)

(*) L'EHPAD Le Moutardier à Saint Benoît est géré par la SGESM (Société de Gestion d'Établissements Sociaux et Médicaux). L'EHPAD Marie Françoise Dupuis à Mont Roquefeuil est désormais géré par la SAS gestion Apollonia. Ces 2 sociétés sont des entreprises locales. En revanche, l'EHPAD Résidence à Terre Sainte Saint Pierre est géré par DomusVi (13 378 lits en France dans 190 établissements et 16 803 lits à l'étranger), 3^{ème} au palmarès 2018 des groupes et gestionnaires des maisons de retraite privés commerciaux établi par le mensuel des maisons de retraite, derrière Korian (63 629 lits dont 24 494 en France) et Orpea (55 852 lits dont 20 162 en France). Cédé par le fonds d'investissement privé PAI Partners en 2017, le groupe DomusVi est contrôlé par le fonds

d'investissement anglais I.C.G. (intermediate capital group) qui a engrangé 180 millions d'euros de résultat brut la même année.

(**) Les Pôles d'Activités et de Soins Adaptés sont des espaces de soins aménagés destinés à accueillir, dans la journée, des résidents atteints de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie neurodégénérative et ayant des troubles du comportement modérés.

(***) L'APA est accordée sans conditions de ressources aux personnes âgées de plus de 60 ans en perte d'autonomie. Cependant, le montant attribué dépend du niveau de revenus. Il est calculé en fonction du niveau moyen de dépendance des résidents de l'établissement. Le tarif dépendance GIR 5-6 est le plus souvent appliqué quel que soit le niveau de GIR de la personne ayant un revenu mensuel inférieur à 2 447,55 euros. Pour les personnes ayant un revenu supérieur, le tarif appliqué est fonction des revenus et du niveau de dépendance. Les EHPAD et les USLD reçoivent une dotation globale APA du Conseil Départemental pour l'ensemble des résidents.

Il est difficile de connaître le nombre exact de places en EHPAD. Selon le CESER, l'offre était de 1 199 lits en 2010. Le schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale 2013-2017 indique que l'hébergement en EHPAD compte 1 289 lits fin 2012. Le site CG974 du Conseil Départemental en compte, lui, 1 554. Pour le «Journal de l'île de la Réunion», la capacité d'accueil est de 1 449 lits (JIR du 23 février 2018). Il précise, dans son édition du 14 juin dernier, que «le rattrapage en capacité, en comparaison de la métropole ou des autres DOM, se poursuit lentement, à La Réunion. L'offre actuelle de 1 922 lits est inférieure, par rapport à la population, à celle en vigueur aux Antilles».

S'agissant de comparaison, une étude de la DREES (Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques du Ministère de la santé) révèle le niveau de retard que connaît notre département : 1) - Taux d'équipement en hébergement pour personnes âgées de 75 ans et plus au

Vote : le rapport d'activité a été adopté à l'unanimité des présents

Vote à l'unanimité sur le principe de l'adhésion du SAIPER à la section départementale s'il confirme sa demande.

Vote à l'unanimité pour l'intégration du SAIPER au groupe des 7 de La Réunion.

Rapport financier

Gérard MARI présente le rapport financier pour l'année civile 2017. Le bilan fait apparaître un résultat négatif de 291,41 euros. Elisabeth BORDY et Joël CHARTIER propose le quitus après examen des comptes.

Vote : le rapport financier est adopté à l'unanimité des présents

Renouvellement de la Commission Exécutive Départementale (CED)

Les 14 candidat.e.s sont élu.e.s à l'unanimité.

BARRACO Elizabeth
CARRERA Guadalupe
DESCHAMP Serge
GENTILE Bernadette
GRINFEDER Nicole
HÉLARY Catherine
MARI Gérard

PEYRE Alain
RANDRIAMITATSOA Maryvonne
RICHAND René
RISSO Monique
ROULLOT Michel
URIOT Jean-Claude
ZERWETZ Michel

Lors de sa réunion du 7 mai 2018 la CED a procédé à l'élection du Bureau de la section départementale :

Secrétaire > Michel ZERWETZ

Secrétaires adjoint.e.s > Monique RISSO, Maryvonne RANDRIAMITATSOA, Catherine HÉLARY, Alain PEYRE

Trésorier > Gérard MARI

Trésorier adjoint > Serge DESCHAMP

La composition de ce Bureau a été adoptée à l'unanimité.



Ladi lafé

☞ Paroles de Président jupitérien « *je le sais, je vous ai demandé un effort...et je vous en remercie* ». Chacun appréciera cette condescendance du Président nous remerciant pour l'argent que le gouvernement nous a pris de façon autoritaire. « *Attendez dit le Président, avec l'augmentation du minimum vieillesse et la baisse de la taxe d'habitation, l'un dans l'autre sur le pouvoir d'achat vous allez vous y retrouver.* ». Même si on peut se réjouir de la hausse du minimum vieillesse, passé à 833,20 euros par mois, il est clair que beaucoup de retraités ne s'y retrouveront pas !

☞ Nouvelle baisse du pouvoir d'achat qui va concerner tous les retraités : désormais, l'évolution des pensions de retraite ne sera plus alignée sur celle des prix. Déjà non revalorisées pour 2018, avec cette mesure gouvernementale, c'est une baisse de 9% que subiront les retraites d'ici 2020. Notre revendication d'une réelle revalorisation prenant en compte l'évolution du salaire moyen est plus que jamais d'actualité.

☞ Concernant les orientations pour la future réforme, dans le vocabulaire, on ne parle plus de « réforme » mais de « construction » ou « création » d'un système radicalement nouveau. Globalement, le haut commissariat (chargé des consultations) s'oriente vers une retraite par points, du type de ce qui existe actuellement avec AGIRC-ARCO, plutôt que par compte notionnel comme annoncé initialement mais cela n'est pas arbitré pour l'instant. Il n'y aurait plus aucune durée d'assurance, sauf pour les minima de pension et les dispositifs type carrières longues, il resterait des âges, au moins plancher (c'est à dire un âge d'ouverture des droits).